

COMMUNIQUE DE PRESSE

CHS-CT du 3 avril 2020

Etre Hospitalier ne protège toujours pas du COVID 19 !

Comme Force Ouvrière l'avait revendiqué, le CHS-CT hebdomadaire COVID s'est tenu vendredi 3 avril. La Direction est attentive à la prise en charge des patients présents ou futurs. Normal, c'est sa mission.

**Par contre pour le personnel, c'est franchement à géométrie variable.
Sa marge de progression est impressionnante !**

On ne reviendra pas :

- sur les recommandations à géométrie variable concernant par exemple le port du masque, sur le type de masque devant être porté en fonction des situations de travail, sur la réutilisation de matériel à usage unique par manque de matériel (sur blouses,...). Des recommandations non négociables il y a un mois, ne semblent plus d'actualité.

S'appuient-elles sur des études en double aveugle ?

Ou les Hospitaliers servent-ils de cobayes ?

En tout cas certaines sociétés savantes adaptent la déclinaison de leur savoir aux stocks de matériel disponible....

- sur notre consternation à voir l'Hôpital du début du XXI^{ème} siècle fonctionner comme celui du XIX^{ème}, grâce au bon cœur de nos concitoyens et à la charité de certains grands groupes, qui ont bien profité du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi)

La cerise sur le gâteau, c'est le refus de la direction d'octroyer le taux maximum d'insalubrité aux Hospitaliers qui chaque jour travaillent ou interviennent dans les services COVID 19.

Cette indemnité, c'est 4,12€ par jour travaillé.

De notre point de vue, ce ne serait que la juste reconnaissance de l'activité quotidienne réalisée par les salariés, face à des patients systématiquement contagieux et donc à risque pour les professionnels qui les côtoient.

La direction du CHU estime que les salariés doivent être satisfaits, car elle a décidé d'augmenter l'indemnité perçue généralement de 0,62 centimes à 1,55 soit 0,93 €.

C'est le montant de la grande reconnaissance, de la grande gratitude de la Direction du CHU de Nantes.
**Moins d'un euro par salarié, alors qu'elle pourrait accorder à minima 3,50 € sans aucune difficulté.
Ce serait un vrai début de reconnaissance !**

Les Hospitaliers concernés apprécieront ! Ils ne sont pas des pleurnicheurs, ils veulent juste leur dû !

Lors de ce CHS-CT, Force Ouvrière a exigé entre autre :

- ☞ Que les recommandations du HCSP (Haut Conseil de la Santé Publique) soient appliquées c'est-à-dire le port de masques FFP2 lors du changement de draps des patients COVID 19 ou susceptibles de l'être.
- ☞ Que chaque salarié en contact avec un patient, un collègue ou un proche COVID 19 bénéficie **d'un test de dépistage**
- ☞ La communication du PCA (plan de continuité de l'activité) et la possibilité pour tous les administratifs qui le demandent la possibilité de télétravailler. De nombreux salariés pourraient télétravailler (C'est d'ailleurs ce que recommande la loi) et n'ont pas obtenu d'autorisation de la direction. (Mêmes conditions de travail et décisions différentes !).
- ☞ La communication systématique des modifications de l'organisation de travail dans les unités et des nouvelles organisations du travail aux membres du CHS-CT. Pour l'instant, la direction refuse. Elle est hors la loi ! Et utilise ce dramatique épisode du COVID pour s'asseoir sur le Statut.
- ☞ La reconnaissance du COVID 19 comme maladie professionnelle (promis par le Ministre Véran. Mais...)
- ☞ De connaître un récapitulatif des dons, en particulier des dons en numéraire à destination des Hospitaliers. Où va l'argent que donnent nos concitoyens en précisant : « pour les Hospitaliers » ?
- ☞

Nous voulons des actes concrets et constructifs pour les Hospitaliers.

Assez de bla-bla !